

Selon la définition établie par la FEACO (European Federation of Management Consulting Associations) « Le Conseil en Management consiste à fournir, en toute indépendance, conseil et assistance sur des questions de Management. Ceci inclut notamment l'identification et l'étude de problèmes et/ou opportunités, la recommandation d'actions appropriées et l'aide à leur mise en œuvre. »

Préambule

Conscient du fait que le métier de Conseil en management repose sur les femmes et les hommes qui le pratiquent et conscient de l'impact que ses missions peuvent avoir sur son Client et sur les salariés de celui-ci, CorTEAM appuie son action sur :

- le strict respect des législations en vigueur dans les pays où il intervient,
- le respect d'autrui et notamment les droits fondamentaux des personnes tels qu'ils sont définis dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme.
- Le respect de la vie privée et l'absence de discrimination ethnique, sociale, syndicale, sexuelle, politique, religieuse et d'âge.

Le code de déontologie de CorTEAM est articulé autour de sept valeurs fondamentales :

- compétence
- confidentialité
- transparence
- loyauté
- indépendance
- éthique
- devoir de conseil

CorTEAM peut refuser une prise en charge de conseil en management pour des raisons propres à l'organisation, au demandeur ou à lui-même. Il indique dans ce cas un de ses confrères.

Compétence

Dans le cadre des prestations qu'il réalise, CorTEAM s'engage à mettre à disposition toutes les compétences nécessaires à leur bonne exécution et s'en porte garant.

Il s'engage à entretenir et développer dans la continuité son capital de compétences. Il s'engage en particulier à mettre en œuvre le programme Syntec de Valorisation des Compétences auprès de son personnel.

Il s'engage à décrire, suite à toute demande de tout prospect ou Client, son système de gestion de la qualité.

Il s'engage à démontrer sa capacité à progresser et à innover, dans un milieu en constante évolution, et à maintenir ses méthodes aux standards les plus évolués.

Transparence

CorTEAM s'engage à répondre à toute demande sur son organisation, sa structure capitalistique, ses liens avec d'autres activités, notamment au cas où il appartient à un Groupe.

Il fait connaître à son Client les liens qu'ils soient capitalistiques, financiers ou commerciaux qu'il entretient avec des partenaires, des fournisseurs et

d'autres Clients qui seraient susceptibles de générer des conflits d'intérêt dans le cadre de l'exécution de ses missions.

Lorsqu'il se présente conjointement avec d'autres sociétés de conseil, des prestataires de services, des fournisseurs d'équipements ou de produits commercialisables, la nature exacte des relations entretenues avec ces partenaires doit être présentée en toute transparence.

CorTEAM rend public les documents significatifs de son activité.

Il s'attache à présenter de manière concrète et compréhensible, en fonction des destinataires, les documents qu'il produit.

Il se soucie de porter à la connaissance du demandeur les difficultés ou erreurs préjudiciables au déroulement de la prestation.

Le responsable du traitement respectera la plus grande transparence vis-à-vis des personnes dont les données sont collectées.

Il a bien procédé à une déclaration auprès de la CNIL.

Limites à cette transparence :

Obligation de réserve, droit de propriété intellectuelle, industrielle et propriété privée.

Indépendance

Corteam s'engage à réaliser ses missions en toute indépendance d'esprit :

- Il fait de l'honnêteté intellectuelle sa règle de conduite dans toutes ses relations avec son Client,
- Il s'engage à ne pas subordonner l'intérêt de son Client à ses intérêts propres, commerciaux ou de toutes autres natures.
- Il a le souci de n'accepter une mission ou de la mener à bien qu'en l'absence de conflit d'intérêts insurmontables.
- Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter d'avantages particuliers par l'exploitation d'une position privilégiée.

Devoir de conseil

Les engagements contractuels de Corteam sont exprimés en termes d'obligation de moyens et/ou de résultats. Indépendamment de l'obligation contractuelle qui est la sienne, les prestations fournies par Corteam s'inscrivent de manière systématique dans le cadre d'un devoir de conseil auprès de son Client

Corteam doit proposer et fournir des services en adéquation avec les besoins du client, besoins que ce dernier doit exprimer clairement (besoins actuels et évolution prévisible)

Corteam s'engage à n'accepter une mission qu'après avoir défini et rassemblé les moyens nécessaires tant internes qu'externes, pour répondre à la demande.

Confidentialité

Corteam garantit la totale confidentialité des informations de nature non publiques dont il est amené à avoir connaissance de la part de son Client dans le cadre de la mission qu'il mène auprès de ce dernier.

Il se conforme aux exigences du secret professionnel et s'interdit d'utiliser les informations qu'il reçoit à d'autres fins que la réussite de la mission.

A cette fin, il s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens appropriés permettant d'assurer la protection de ces informations.

Il s'interdit de transmettre à quiconque toute information quantitative ou qualitative.

Il est garant de la protection des données aussi longtemps qu'il en est dépositaire sur son site ou sur celui de ses propres sous-traitants.

Il s'emploie à ce que l'échange d'informations soit complet et sincère entre les parties concernées. Il éclaire la réflexion de celles-ci et favorise l'expression d'un choix libre et responsable

Loyauté

Vis à vis de son Client, Corteam s'engage à entretenir une relation d'absolue loyauté. Les travaux qu'il réalise sont, sauf accord particulier, la propriété de son Client. Dans le cas de missions de même nature effectuées pour des Clients concurrents, le conseil en Management est tenu d'informer ceux-ci des dispositifs mis en oeuvre pour protéger leurs intérêts respectifs.

Vis à vis de ses concurrents, Corteam s'engage à des pratiques saines et loyales fondées sur le respect dû aux professionnels du même métier.

Vis à vis de ses partenaires, Corteam s'engage à respecter des pratiques fondées sur le respect mutuel.

Ethique

Face à des situations imprévues ou exceptionnelles, Corteam prend les mesures qui s'imposent en se référant à l'ensemble des principes du présent code de déontologie.

Conscient de sa position, Corteam s'interdit d'exercer tout abus d'influence.

C BESSIN, Associé gérant

le 15 juin 2007

